



LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 24 septembre 2018 à 19 h, à Espoey

Présents : Marie-Antoinette BANOS, Philippe BANOS, Denis BOISSIÈRE, Jean-Claude COLORADO, Monique FARION, Élisabeth LABAT, Hervé LATKOWSKI, Catherine LAURANS SOENEN, Joëlle LE LAY, Lucienne MONGE, Jean-Louis REY, Colette RIDOU, Anne-Marie SOUBIELLE.

Excusés et représentés : Henri BOUCARET représenté par Marie-Antoinette BANOS, Dominique ROSSIER représenté par Élisabeth LABAT, Danielle ROUSSEL représentée par Jean-Louis REY.

16 votants

Ordre du Jour :

- I. **Dynamique dans les permanences**
- II. **Adhésions 2018-2019**
- III. **Commissions**

Commission « animations culturelles et festives »

Commission « communication » ;

Commission « relations avec le Parc national des Pyrénées » + Groupe Flore

Commission « des sorties et de la formation » + Groupe balisage

IV. **Thème 2020**

V. **Informations**

- Site internet
- Consentement de protection des données personnelles
- Convention de partenariat avec la MAIF
- Demande de subvention
- Journées « Les Amis du Parc Naturel Régional de l'Aubrac » des 21-22 et 23 septembre 2018
- Journée « Montagne pour tous » le 22 septembre
- Fête de la science
- Les APNP dans la Cité des Pyrénées

VI. **Indicateurs de suivi de la vie de l'association**

VII. **Questions diverses**

Le compte-rendu du Conseil d'administration (CA) du 18 juin 2018 a été approuvé par 13 votes POUR (3 administrateurs représentés ou excusés au CA n'ont pas voté).

I. DYNAMIQUE DANS LES PERMANENCES

Formation et information des bénévoles à assurer

Les avancées informatiques modifient les rôles des bénévoles des permanences.

Les adhérents reçoivent des informations différentes en fonction des bénévoles des permanences qui les renseignent. L'arrivée de nouveaux bénévoles nécessite une information et une formation afin de favoriser la continuité, en respectant les buts et valeurs de l'association. Par ailleurs, certains bénévoles ignorent qu'ils peuvent déclarer des frais de bénévolat. Afin de définir les éléments de langage, un groupe de travail va se réunir sous la responsabilité d'Hervé LATKOWSKI et Cathy LAURANS-SOENEN auxquels viendront se joindre : 2 encadrants proposés par la commission des sorties et de la formation et 2 bénévoles des permanences.

Réponses aux questions des adhérents

Le secrétariat administratif est fréquemment sollicité pour des questions auxquelles les permanences peuvent répondre. La communication sera améliorée.

Organisation des covoiturages

L'expérience de covoiturage jusqu'au lieu de rassemblement n'a donné aucun résultat. Ce site ne répond pas aux attentes des adhérents.

Plusieurs incidents à signaler concernant d'une part l'impossibilité de participer à une sortie quant aucun adhérent ne dispose d'un véhicule au point de rassemblement et d'autre part l'incompréhension de certains qui pensent que l'association doit leur fournir un service transport.

Certains adhérents ne respectent pas le lieu de rassemblement indiqué. Ils mentionnent un lieu de rassemblement qui leur convient. À charge de l'association d'organiser leur « ramassage ». Certains adhérents indiquent qu'ils n'ont pas de voiture (soit qu'ils n'en ont pas, soit qu'ils ne souhaitent pas mettre leur véhicule au service du covoiturage).

Si le règlement intérieur - Partie relative aux sorties- énonce que « Le covoiturage est notre mode de transport », il appartient à chaque adhérent de s'inquiéter de son accès à l'activité proposée. Pour mémoire, le chef de file est responsable de la sortie uniquement du départ de la randonnée jusqu'au retour aux voitures. Il en est de même pour la couverture des risques par l'assurance de l'association.

Au point de rassemblement qu'il rejoint, il peut inciter les personnes à « remplir » les véhicules afin qu'ils soient les moins nombreux possibles, dans un objectif de développement durable. Il n'a en aucun cas à prévoir le covoiturage pour chacun.

Les personnes sans véhicule peuvent se renseigner auprès des permanences pour s'organiser.

II. ADHÉSIONS 2018 – 2019

Lancement de l'adhésion par Hello Asso, Plateforme de paiement en ligne pour les associations.

À ce jour, plus de la moitié des adhésions ont été réalisées à partir de cet outil, ce qui en démontre l'utilité.

Des demandes d'ajustement ont été formulées par certains adhérents. Elles sont enregistrées pour la prochaine campagne d'adhésion.

Dossier d'inscription et attestation d'assurance :

ALBINGIA

De nombreux adhérents posent des questions sur de multiples cas particuliers, sans même avoir lu le contrat disponible sur le site et dans chaque permanence.

Afin de préciser les clauses du contrat, Marie-Antoinette BANOS et Hervé LATKOWSKI ont rencontré Stéphanie VALMALLE, correspondante locale, le jeudi 13 septembre. L'association a développé de nouvelles activités depuis le dernier avenant de 2009. En conséquence, les activités incluses dans le contrat ont été élargies.

Tout adhérent qui pratique une activité telle que déclinée dans un des programmes semestriels, à l'exception de la spéléologie et la via ferrata compte tenu du risque trop important, en groupe et/ou individuellement, avec ou en dehors de l'association, est assuré par ALBINGIA.

ALBINGIA prend le relai en complément de l'assurance maladie, de la mutuelle et de l'assurance rapatriement dont dispose l'adhérent. Elle assure le remboursement des « restes à charge » sur présentation des factures.

Il n'existe pas de ligne directe pour le rapatriement. Les adhérents doivent prévoir leur rapatriement, via les services offerts par leur carte bancaire par exemple.

Assurance individuelle

Les adhérents qui ne choisissent pas ALBINGIA ne fournissent pas systématiquement leur attestation d'assurance.

Par ailleurs, même si l'attestation est transmise, les clauses ne sont pas toujours connues. En conséquence, la responsabilité de l'association peut être engagée.

À compter du 1^{er} octobre 2018, un adhérent qui ne cotise pas à l'assurance ALBINGIA certifie qu'il a souscrit à titre individuel, et auprès de l'assureur de son choix, des garanties complémentaires d'assurances pour les dommages liés à la pratique des activités proposées par l'association Les Amis du Parc national des Pyrénées.

**Vote pour la suppression de la transmission du document d'attestation individuelle d'assurance
complémentaire liée à la pratique des activités proposées par l'association Les APNP
POUR : à l'unanimité**

III. COMMISSIONS

Commission « animations culturelles et festives »

Une réunion doit avoir lieu afin d'établir le calendrier des manifestations culturelles et festives.

La sortie grillades du 7 septembre 2018 a connu des moments d'échanges d'une grande convivialité.

L'organisation est en cours pour la journée des nouveaux adhérents le 7 octobre 2018 à la cabane des chasseurs, la conférence « Connaissance des champignons » par Marie LATOUR le vendredi 26 octobre et l'Assemblée générale du samedi 17 novembre 2018.

Commission « communication »

Monique FARION assure la communication des manifestations jusqu'à la prochaine assemblée générale. Elle quittera ensuite cette commission et donc le conseil d'administration. Elle s'investit dans l'association depuis 2005 et elle est prête à aider la personne qui lui succédera.

Commission « relations avec le Parc national des Pyrénées »

Le bilan de la saison 2018 sera dressé lors de la prochaine réunion qui aura lieu le vendredi 19 octobre prochain. À ce jour l'ensemble des actions en lien avec le PnP et liées au pastoralisme ont été réalisées.

Groupe flore

L'engagement ABC a été complètement tenu, avec une bonne participation aux journées d'accompagnement des gardes, et plusieurs journées avec délégation en toute autonomie, c'est-à-dire en l'absence des gardes. Les gardes botanistes sont de moins en moins nombreux. Les 6 secteurs ont été visités.

Deux membres du groupe Flore ont suivi la formation « *graminées* » de deux jours, organisée par le PnP.

La réunion annuelle de synthèse du groupe Flore, se tiendra le 10 novembre sans Olivier JUPILLE.

Ce dernier a informé Dominique ROSSIER le 18 septembre d'une inflexion inquiétante et assez inattendue dans les engagements du Parc annoncés par Éric SOURP, responsable du service scientifique : le PnP va diminuer l'effort de prospection concernant le programme ABC et le programme flore n'est pas encore construit. Éric SOURP participera à la réunion.

Commission « des sorties et de la formation »

- La réunion de préparation sur le thème « *Le Pyrénéisme* » n'a pu être organisée en raison des difficultés pour trouver une date commune à tous les participants.
- Le programme hiver/printemps est en cours de correction et validation.
- Malgré de nombreuses relances et envoi du mode opératoire, des comptes rendus de sorties sont toujours transmis par certains chefs de file à partir des modèles obsolètes avec indication "comité" inscrite. Cette pratique est malheureusement adoptée par de nouveaux chefs de file.
- Malgré la mise en place du rappel automatisé, de nombreuses absences avec ou sans excuse sont enregistrées après les heures limites de réservation. Cette pratique défavorise grandement les adhérents qui ne peuvent participer à la sortie faute de place disponible. Elle augmente également les sollicitations directes auprès du chef de file et par conséquent du responsable de la commission des sorties et de la présidente, dont l'accord est requis pour augmenter le nombre de participants (responsabilité en cas d'accident). Enfin, elle pénalise les adhérents respectueux de l'organisation qui ne participent pas à une activité car il n'y a pas de place disponible.
- Formations : des adhérents s'inscrivent à des activités qui nécessitent l'utilisation de matériel spécifique (raquettes, crampons, piolet, DVA, etc.) sans jamais avoir participé à une formation (progression sur neige – crampons – DVA, etc.).
- Sortie découverte : des personnes demandent à faire une sortie découverte Via Ferrata ou Escalade. Le RI des sorties stipule uniquement des sorties de niveaux 1, 2 et 3.
- Coordination de l'accompagnement des déficients visuels (sorties ODV) : Yannick ZINS a démissionné de son rôle de coordinatrice. Les activités à gérer actuellement concernent une seule personne. Elle a indiqué être en capacité de le faire directement. Aussi des droits d'accès spécifiques lui ont été attribués.

Groupe balisage

Durant la période estivale ce groupe a cessé son activité. Sont programmés à ce jour : le balisage GRP Val d'Azun de Arrens vers le col du Courbet le samedi 27 avril et la remise en état du monument de Franz SCHRADER et des tombes du couple LE BONDIDIER à Gavarnie – débroussaillage du sentier d'accès le mercredi 22 mai. L'association va solliciter l'accord du Maire de Gavarnie.

IV. THÈME 2020 « Les 50 ans de l'association Les amis du Parc national des Pyrénées»

Un conseil d'administration extraordinaire sera réuni début 2019 pour initier ce thème.

V. INFORMATIONS

Site internet

Les ajustements se poursuivent avec la société Happiness.

Des adhérents sont plaintifs quant à leur condition d'accès : une réunion d'information sur le site internet de l'association sera organisée pour chacune des permanences.

Consentement de protection des données personnelles

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Ce nouveau dispositif européen vise à mieux contrôler l'utilisation qui est faite des données personnelles.

Conformément à la loi informatique et libertés, chaque adhérent peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant : contact@apnp.fr

Au moment de l'adhésion, il est noté que la réglementation sur les données personnelles est respectée par l'association. Le secrétariat administratif est vigilant. Il appartient à chaque adhérent d'être attentif ensuite dans la communication de ses données à d'autres adhérents.

Par ailleurs, des adhérents refusent l'utilisation de leur adresse mail pour l'envoi d'informations. Ils devront s'informer par eux-mêmes auprès des permanences.

Convention de partenariat avec la MAIF

Le matériel de sécurité acheté par Jean-Luc PASCAU a été financé.

Demandes de financements

Le dossier de demande de subvention à la ville de Tarbes (500 €) a été transmis au bureau adéquat.

Journées « Les Amis du Parc naturel régional de l'Aubrac » des 21, 22 et 23 septembre 2018

Philippe et Marie-Antoinette BANOS, Catherine LAURANS SOENEN et Jean-Louis REY ont participé à ces journées de lancement de ce nouveau parc.

Les prochaines journées seront organisées en 2020 par l'association Les APNP.

« Montagne pour tous » le 22 septembre 2018

La participation de l'association à cette journée a été un vif succès grâce au dynamisme de René CAPBARAT qui a animé l'atelier environnement et de Janick CAZAUBON et Daniel LHUILLIER qui ont animé l'atelier flore.

Fête de la science

Claude LUCAS représente l'association à la 27ème édition de la Fête de la Science. Il a proposé une randonnée Géologie dans les Hautes-Pyrénées.

Les APNP dans la Cité des Pyrénées

Une nouvelle réunion doit être programmée avant fin 2018, afin de définir les animations à mettre en place.

VI. INDICATEURS DE SUIVI DE LA VIE DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents : 694 (674 à la même période en 2017) soit une augmentation de 20 adhésions.

Nouveaux adhérents : 163 (159 en 2017)

Non renouvellements d'adhésion : 147 personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion (159 en 2017).

Pass'Rando 2018 : 24 (32 en 2017).

Pas de question inscrite au point « Questions diverses ».

La réunion se termine à 22 h.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le lundi 22 octobre 2018 à 19 h à ESPOEY.

La Présidente

La Secrétaire

Marie Antoinette BANOS

Joëlle LE LAY